



## PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 14 octobre 2022

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### Nombre de suspensions provisoires immédiates du permis de conduire dans le département de la Moselle – Septembre 2022

#### 1. En septembre 2022, 246 permis de conduire ont été suspendus

Motif de suspension	Alcoolémie	Excès de vitesse	Stupéfiants	Total
Nombre de permis suspendus au mois de septembre 2022	96	51	99	246

#### Pour les suspensions administratives relatives à l'alcoolémie :

- 55 mesures de suspension immédiate du permis ;
- 41 dispositifs d'éthylotest anti-démarrage (EAD) mis en place dans les véhicules des personnes verbalisées ;
- Taux maximal d'alcool dans le sang de 1,26 g/l.

L'EAD est un dispositif de prévention des risques liés à l'alcool au volant. Le principe de l'EAD est de n'autoriser le démarrage du véhicule dans lequel il est installé qu'à la condition que la quantité d'alcool mesurée dans le souffle du conducteur soit inférieure au seuil de 0,90 mg/l. Il peut être imposé aux conducteurs par le préfet de département comme alternative à la suspension du permis de conduire ou après avis de la commission médicale, ainsi que par décision judiciaire.

#### Pour les suspensions administratives relatives aux excès de vitesse :

La vitesse maximale retenue pour ce mois de septembre est de 165km/h pour une vitesse autorisée de 70km/h (infraction commise sur la route départementale 11 à Ars-sur-Moselle).

On souligne également un excès de vitesse à 201km/h pour une vitesse autorisée de 110km/h (infraction commise sur l'autoroute A4 à Ogy Montoy Flanville), infraction qui s'accompagne d'une conduite sous l'empire d'un état alcoolique avec un taux d'alcool au souffle de 0,45mg/l.

*Pour les suspensions administratives relatives aux stupéfiants :*

La consommation de cannabis est présente dans 94,9% des dossiers de suspensions après conduite sous stupéfiants. Viennent ensuite la cocaïne (18,2%), et les amphétamines et les opiacées (5%).

Sept dossiers incluent la conduite d'un véhicule avec un téléphone tenu en main. Quatre de ces infractions ont été commises concomitamment avec la conduite en ayant fait usage de substances et une autre simultanément avec l'infraction de conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

La moyenne d'âge de la majorité des contrevenants se situe dans la tranche des 26-35 ans.

## **2. Evolution des suspensions de permis**

Le volume de dossiers de ce mois de septembre est moins important que celui du mois précédent, avec un total de 246 dossiers contre 285 pour le mois d'août.

**Pour 2022** : 2 468 suspensions au total (toutes infractions confondues).

À titre de comparaison, il y a eu pour les 9 derniers mois des années suivantes :

- **2021** : 2 559 mesures de suspension
- **2020** : 1 993 mesures de suspension
- **2019** : 2 031 mesures de suspension

→ **Pour en savoir plus sur les suspensions de permis** : <https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense-et-Risques/Securite-routiere/Controle-sanction/La-suspension-administrative-du-permis-de-conduire>

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

### **Contacts presse**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcía Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle